

Arrêté du 28 janvier 2014 fixant pour l'année 2014 les taux de promotion dans certains corps spécifiques relevant de la direction générale de l'aviation civile du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

Coaching et Développement Personnel

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date	20/02/2014
Juridiction / Nature	ARRETE
NOR / Numéro	DEVA1402539A
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000028620220

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] maximum des avancements de grade pouvant être prononcés au titre de l'année 2014 dans certains corps spécifiques relevant de la direction générale de l'aviation civile du ministère de l'écologie, du développement [...]

[...]Le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet[...]

TEXTES VISÉS

Le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ; Vu le décret n° 2005-1090 du 1er septembre 2005 relatif à l'avancement de grade dans les corps des administrations de l'Etat ; Vu l'avis conforme de la ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique et du ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, en date du 4 octobre 2013, Arrête :

RÉFÉRENCE

ARRETE DEVA1402539A du 20 février 2014, « Arrêté du 28 janvier 2014 fixant pour l'année 2014 les taux de promotion dans certains corps spécifiques relevant de la direction générale de l'aviation civile du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie ».
Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000028620220>
(consulté le 31 août 2026).